

# PROTOCOLE PARTENAIRE DE « LA JOURNÉE DU MANUSCRIT »

## ENTRE LES SOUSSIGNÉS

*Le Libraire s'étant inscrit sur le site [www.lajourneedumanuscrit.com](http://www.lajourneedumanuscrit.com)*

*Dont le siège social est situé à*

*Représentée par*

*Dûment habilité à l'effet des présentes*

*Ci-après dénommée " **le Partenaire** ",*

**D'une part**

**Et**

*La Société **Les Editions du Net SAS**,*

*Dont le siège social est situé 22 rue Edouard Nieuport, 92150 Suresnes*

*Représentée par Monsieur Henri MOJON, Président.*

*Dûment habilité à l'effet des présentes*

*Ci-après dénommée " **LEN** "*

**D'autre part.**

Ci-après dénommées collectivement « **les Parties** »

## **Préambule**

LEN est une plateforme de publication de livres numériques et au format papier en impression à la demande.

LEN organise la 3ème journée du Manuscrit le 24 octobre 2015 dans toute la francophonie. Cette journée est ouverte à tous les auteurs qui pourront déposer leur manuscrit entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 30 septembre 2015 sur le site internet [lajourneedumanuscrit.com](http://lajourneedumanuscrit.com) ou auprès des librairies partenaires. Le 24 octobre, tous les livres seront publiés et un comité de sélection désignera les 30 meilleurs livres dont les auteurs gagneront un premier tirage de 100 exemplaires pour une mise en place entièrement gratuite chez les libraires partenaires qui conserveront les fruits de leurs ventes.

Le partenaire est une librairie et souhaite participer à cette journée.

**LES PARTIES SE SONT RAPPROCHÉES ET ONT CONVENU CE QUI SUIT :**

### **I. OBJET**

Le présent protocole a pour objet de définir les termes et conditions techniques, financières et juridiques dans lesquelles LEN s'engage à organiser la journée du manuscrit et le partenaire s'engage à y participer.

### **II. DESCRIPTIF**

LEN organise la 3è journée du manuscrit le 24 octobre 2015 et prendra tous les frais à sa charge sans demander de participation au partenaire, notamment la communication, la PLV, le site internet, les frais d'édition de tous les livres et le jeu concours doté de 3000 livres.

La Journée du Manuscrit est organisée dans toute la francophonie et bénéficie d'un important plan média.

La Journée du Manuscrit bénéficie d'une importante audience sur facebook.

En contre partie, le Partenaire s'engage à faire la promotion de cette journée du 1 au 24 octobre 2015 auprès de ses clients grâce aux supports fournis par LEN :

- Dans sa librairie : affiches, prospectus,
- Sur son site internet : insertion d'un template d'inscription pour les auteurs,
- Sur sa page facebook en diffusant des posts de la page de la JDM.

LEN s'engage à inscrire le partenaire dans la liste des libraires partenaires dans toute sa communication et notamment dans la rubrique libraire du site internet [www.lajourneedumanuscrit.com](http://www.lajourneedumanuscrit.com) et sur sa page facebook.

LEN s'engage à faire une campagne facebook dédiée au partenaire dans sa région.

LEN donnera aussi un code libraire au partenaire afin ses auteurs qui font un dépôt directement sur le site de la journée lui soient attribués.

Le partenaire aura un accès sécurisé sur le site internet pour faire des dépôts de manuscrit et suivre ses auteurs et leurs ventes.

Le partenaire déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des informations sur cette journée telle que décrite dans le dossier libraire qui lui a été remis et sur le site [lajourneedumanuscrit.com](http://lajourneedumanuscrit.com).

La participation à la journée du manuscrit est ouverte à toutes les personnes physiques et est totalement gratuite.

Pour y participer il faut faire une demande d'édition pour un manuscrit inédit entre le 1 juillet et le 30 septembre 2015, celui-ci devant exister sous la forme d'un fichier correctement mis en page. A cette fin, le site internet met la disposition des auteurs des consignes précises et surtout des fichiers maquette permettant de faire simplement la mise en page avec copier/coller. Lors de cette demande d'édition l'auteur acceptera un contrat de service.

Le partenaire déclare avoir pris connaissance du module de demande d'édition d'un livre du site internet [www.leseditionsdunet.com](http://www.leseditionsdunet.com) qui sera adapté et personnalisé aux couleurs de la journée du manuscrit.

LEN s'engage à faire la promotion de la journée du manuscrit notamment à travers des relations presse et une campagne de publicité.

LEN se chargera de sélectionner les manuscrits éligibles à l'édition : première édition, légalité du contenu, plus de 50 pages et conformité de la mise en page.

LEN s'engage à répondre à tous les auteurs.

LEN s'engage à éditer la totalité des manuscrits éligibles, les livres seront alors disponibles dans tous les réseaux de distribution tel qu'il est décrit dans le contrat de service auteur. LEN se chargera de l'attribution d'un ISBN et du dépôt légal à la BNF.

LEN s'engage à organiser la journée du manuscrit le 24 octobre 2015 où sera annoncé le total de livres publiés suivi des 30 livres choisis par le comité de Sélection qui gagnent chacun 100 exemplaires de leurs livres. Les livres seront proposés en dépôt gratuit aux librairies partenaires. Un grand Jury choisira un grand prix parmi ces 30 livres.

Le partenaire peut demander une personnalisation des couvertures avec son nom et / ou son logo.

### ***III. DURÉE***

Le présent protocole est conclu pour une durée d'une année renouvelable sauf dénonciation par lettre recommandée 3 mois avant son terme.

### ***IV. CONDITIONS FINANCIÈRES***

#### ***4.1 Prise en charge des frais***

LEN prendra en charge tous les frais de la journée du manuscrit.

#### ***4.2 Remise sur les livres***

LEN accordera une remise de 50 % au partenaire sur les livres édités par son intermédiaire ou attribués par son code libraire.

### **4.3 Rétrocession sur les ventes de livres**

LEN rétrocédera au partenaire 10 % du prix de vente public hors taxes sur les ventes de livres de ses auteurs vendus par d'autres libraires.

Le partenaire disposera d'un tableau de bord en ligne lui permettant de suivre les ventes de ses livres.

### **4.4 Règlement :**

LEN enverra tous les trimestres au partenaire un état des ventes hors de son site et sous 30 jours le réglera par virement bancaire.

## **V. RESILIATION**

En cas de manquement, par l'une des parties à l'exécution de ses obligations et à défaut pour la partie concernée d'y remédier, l'autre partie pourra résilier de plein droit le présent contrat, par lettre recommandée, deux (2) mois après une mise en demeure restée sans réponse.

## **VI. CONDITIONS JURIDIQUES**

### **Coopération**

LEN informe le partenaire que ses prestations de services nécessitent une réelle collaboration entre les parties, tant pendant la phase pré contractuelle que pendant la phase d'exécution du contrat.

Si au cours de l'exécution du contrat, une difficulté surgit, l'obligation de collaboration entre les parties, les engage à alerter l'autre partie le plus rapidement possible et à se concerter afin de mettre en place une solution dans les meilleurs délais.

### **Confidentialité**

Les parties s'engagent à une totale confidentialité sur l'ensemble des informations et documents qu'ils auront à échanger dans le cadre du présent contrat.

### **Références – Publicité**

Le Partenaire reconnaît à LEN le droit de le citer à titre de référence commerciale dans ses diverses documentations commerciales et publicitaires, et réciproquement.

### **Réclamations**

Toute réclamation et/ou contestation du Partenaire à l'encontre de LEN devra être formulée par le Partenaire dans les plus brefs délais à compter de leur fait générateur, à défaut d'indication d'adresse, à l'adresse suivante:

LEN, 22 rue Edouard Nieuport 92150 Suresnes

### **Cession**

Le présent contrat pourra faire l'objet d'une cession totale ou partielle, à titre onéreux ou gracieux sans l'accord express de l'autre partie.

### **Clause d'embauche et indemnité contractuelle**

Les parties s'interdisent d'embaucher un salarié de l'autre partie sans son accord express et s'engagent à verser une indemnité contractuelle égale à deux ans du coût de ce salarié si elles y contrevenaient.

## **VII. LITIGES**

En cas de contestation sur l'interprétation, sur l'exécution et la réalisation de l'une quelconque des dispositions du présent contrat et à défaut d'accord amiable des parties, de procédure d'expertise amiable ou d'arbitrage ad hoc, les tribunaux de Nanterre seront les seuls compétents pour connaître du litige.

Le contrat sera établi en deux exemplaires originaux papier.

**LEN** (signataire + cachet)

**le Partenaire** (signataire + cachet)